

Assemblée des membres de l'IITA de 2023

Lundi 13 mars (14 h 00-18 h 00 HNEC) et mardi 14 mars (9 h 15-17 h 15)
Cité de l'ONU, Copenhague et en ligne (Zoom Events Space)

Document 5 – Définition et gestion de l'adhésion à l'IITA

Contexte

L'IITA est une initiative volontaire financée par l'adhésion de ses membres qui ont choisi d'apporter une contribution financière afin de soutenir l'initiative en tant que bien collectif et de démontrer publiquement leurs engagements en matière de transparence. Il est donc essentiel de maintenir le contact avec nos membres et la communauté au sens large pour assurer la qualité supérieure de nos services.

À mesure que l'initiative s'est développée, la gestion de la relation avec nos membres et la communauté de l'IITA en général est devenue primordiale, impactant tous les aspects de l'initiative, de la gestion du fonds fiduciaire de l'IITA à la dotation en effectifs, en passant par la fourniture d'une assistance et de services techniques, la participation des membres à différents processus techniques et de gouvernance tels que l'élection du Conseil d'administration ou encore la contribution aux décisions clés de l'initiative au sein de groupes de travail formels.

Il est essentiel, surtout à ce stade de la transition, de renforcer les processus internes de l'IITA en rationalisant la collecte des cotisations et en améliorant les données d'adhésion. L'IITA étant une organisation composée de membres, le paiement et la collecte en temps utile des contributions sont essentiels à son développement.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des pistes à explorer dans le cadre de la gestion de l'adhésion, afin de garantir des critères, des définitions et des processus d'adhésion clairs, soulignant à la fois les droits et les obligations des membres de l'IITA, des membres de la communauté et des membres du conseil d'administration.

Appel à l'action du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de créer un groupe de travail temporaire sur les adhésions (MWG) chargé de formuler des recommandations sur ces questions en vue de leur inclusion dans la prochaine mise à jour des [Procédures opérationnelles permanentes \(SOP\) de l'IITA](#). Les membres sont invités à se porter volontaires pour

cette activité temporaire s'inscrivant dans le cadre d'une révision plus large des SOP de l'IITA qui intégrera les changements résultant des décisions sur l'hébergement de l'initiative.

Statut des procédures opérationnelles permanentes (SOP)

Les procédures opérationnelles permanentes (SOP) actuelles de l'IITA ont été élaborées en 2012 et mises à jour régulièrement pour refléter les décisions prises par les membres lors des réunions annuelles ou pour mettre en œuvre les décisions prises par procédure écrite. Les récentes mises à jour des SOP traitant de la gestion de l'adhésion ont été publiées sous la forme de la Révision 5 en 2019 et de la Révision 6 en 2020. Différents processus de révision institutionnelle ont donné lieu à des recommandations pour répondre aux questions touchant à l'adhésion, mais celles-ci n'ont pas encore été prises en compte par le Conseil d'administration, qui s'est concentré sur d'autres priorités (telles que la réalisation de projets techniques majeurs et la mise en place d'un nouveau fonctionnement « normal » pendant la pandémie de COVID-19).

Le Conseil souhaite effectuer une mise à jour complète des SOP en 2023 et impliquer les membres de l'IITA tout au long du processus.

Questions examinées par le MWG

- *Catégorisation des groupes*

Les membres sont actuellement répartis dans différents groupes selon leur niveau de contribution, cependant, cette catégorisation n'est pas toujours appropriée et est susceptible de changer. Certains groupes sont définis de manière très large (par exemple, OSC et autres organisations) dans lesquels les « autres organisations » ne sont pas définies, tandis que d'autres acteurs ne sont pas du tout inclus (par exemple, les personnes et les organisations philanthropiques). Les OSC peuvent être nationales ou régionales, du Sud ou du Nord, chaque typologie ayant des circonstances et des besoins différents. Cette catégorisation est-elle appropriée ou utile au regard du réseau de l'IITA aujourd'hui et à l'avenir ?

- *Dérogations*

Les SOP offrent actuellement aux gouvernements des pays partenaires la possibilité de demander une dérogation au versement obligatoire des contributions financières annuelles dans certaines circonstances. Cependant les critères et le processus d'application de cette dérogation sont sujets à interprétation. En outre, cette option n'est pas offerte aux organisations de la société civile, alors que leur participation à l'initiative est tout aussi importante et que leur capacité à trouver des fonds pour adhérer à une organisation volontaire peut être encore plus difficile. Il est donc

nécessaire de clarifier les critères et le processus de délivrance, de révision et de renouvellement des dérogations.

- *Gouvernance et adhésion*

L'IITA a rarement procédé à des votes et a privilégié les longues discussions pour parvenir à un consensus entre les membres sur différents sujets. À mesure que l'initiative se développe, il se peut que des votes soient plus souvent requis dans le cadre d'un certain nombre de décisions. Les organisations membres disposent actuellement d'une voix si elles sont « en règle ». Cette expression n'est pas clairement définie et peut donner lieu à une mauvaise interprétation voire à des contestations. Les membres en retard de paiement pour des raisons techniques peuvent-ils bénéficier d'un délai de grâce ? Quel est le statut des organisations lorsqu'elles sont en retard de paiement pendant un certain temps ? Quels sont les facteurs susceptibles de conduire à la révocation de l'adhésion ? Quelle est la procédure à suivre en cas de cessation, d'interruption ou de révocation de l'adhésion, à la demande du membre ou de l'initiative ? Quelles vérifications doivent être réalisées lors d'une demande d'adhésion ? Quels sont les droits et obligations du membre et de l'initiative dans cette relation contractuelle ?

- *Contributions financières*

Les contributions varient actuellement de 1 100 dollars par an pour les petites organisations du secteur privé à 85 000 dollars pour les organisations de coopération au développement. Ces contributions sont basées sur les niveaux fixés en 2018 et constamment revus afin d'assurer à l'initiative un revenu régulier et fiable en cette période de transition et d'incertitude. Certaines parties prenantes peuvent considérer que cette grande variation n'est ni équitable ni juste. Il convient cependant de tenir compte du niveau et de l'échelle de la contribution (notamment pour les organisations du secteur privé dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 10 millions de dollars US, actuellement non évalué dans les SOP car aucune demande de ce type n'a été reçue auparavant), de la fréquence de l'ajustement, du délai de collecte et de la base du calcul (capacité de paiement par rapport aux exigences budgétaires). Combien de temps faut-il aux membres pour intégrer les changements financiers dans leurs cycles budgétaires annuels ?

Hors champ

Au-delà de ces questions sur les politiques et les processus, l'initiative devrait se pencher sur des questions stratégiques plus larges. Le Conseil d'administration propose donc d'ouvrir une discussion sur la finalité et la valeur de l'adhésion en vue de maximiser l'implication des membres ainsi que les avantages pour l'ensemble de l'initiative. Cette question sera examinée dans le cadre d'une révision à mi-parcours

du Plan stratégique (prévue pour 2023-2024). Elle est par conséquent considérée comme hors du champ d'application de ce groupe de travail.

Étapes suivantes

Durant l'Assemblée des membres (Séances 6 et 7), les membres sont invités à engager une première discussion sur ces questions, en définissant les questions prioritaires et en considérant l'éventuel ajout d'autres questions.

Les membres qui souhaitent rejoindre et soutenir ce nouveau groupe de travail sont invités à exprimer leur intérêt afin de pouvoir contribuer à l'élaboration des termes de référence du groupe.